

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2677

4 novembre 2011

SOMMAIRE

Abellio Luxco 1 S.à r.l.	128484	Daleima S.A.	128456
Abellio Luxco 1 S.à r.l.	128484	Deltatank A.G.	128457
Abzac-Corex G.E.I.E.	128454	Dolomies et Chaux	128477
Accenture SCA	128454	East Investments Holding Company s.à.r.l.	128496
ACMBernstein	128458	Europe Logistics Venture 1	128459
ACM Bernstein Value Investments	128459	Europe Logistics Venture 1	128459
Alken Luxembourg S.à r.l.	128486	Fidelity International Real Estate Fund Ge- neral Partner S.à r.l.	128488
AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l.	128457	Fintour S.A.	128455
Allianz Global Investors Islamic Fund ...	128483	FR Acquisition Holding Corporation (Lu- xembourg), S. à r.l.	128484
Anex Group S.A.	128488	Intelsat (Luxembourg) Finance Company S.à r.l.	128459
Anthea S.A.	128489	Kenavon Drive Holdings	128486
Arcastama S.A.	128490	La Gaviota Investments Limited S.A. ...	128494
ArcelorMittal Distribution Solutions S.A.	128486	Leighton S.A.	128485
ArcelorMittal Distribution Solutions S.A.	128485	Locart Construction S.A.	128490
Auber S.A.	128458	Lombard Odier Funds III	128450
AVANA Investment Management Compa- ny	128482	Luxshipping S.A.	128458
AVANA Investment Management Compa- ny	128457	Ma Boite De Com.	128485
Aviva Investors Luxembourg	128490	Moseltank A.G.	128458
AZ Fund 1	128477	Navelance S.A.	128485
Bake Holdco 1 SA	128450	Oberheim S.A.	128456
Bâloise Fund Invest (Lux)	128493	Prologis Fund Management S.à r.l.	128476
C.A.R.E. Europe 1., S. à r.l.	128493	Prologis Fund Management S.à r.l.	128476
Celtic Dawn S.A.	128494	Real Estate One S.A.	128479
CodaSystem Benelux S.A.	128450	Rentainer S.A.	128457
cominvest Asia Safe Kick 9/2012	128483	Rossel France S.A.	128496
Compagnie Européenne de Luxe et Tradi- tions	128489	UBS SIF Management Company S.A. ...	128456
Cryofin S.A.	128494	Varius	128455
Cyria II S.A.	128494	VCH	128482
Cyria S.A.	128495	VCH	128482
		zeb/rolfes.schierenbeck.associates GmbH	128483

Bake Holdco 1 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.021.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 23 novembre 2011 à 14.00 heures au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Acknowledgment of the resignation of Mrs Yannick Poos and ratification or appointment of a new Class A Director,
- Update on the financial situation,
- Update on Senior Lenders proposal,
- Next steps to be taken depending on breach of covenants on November 15, 2011,
- Approval of the cash-flow forecast and the necessity of new funding,
- Miscellaneous.

Référence de publication: 2011147710/581/17.

CodaSystem Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 47, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 91.634.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la société qui se tiendra le jeudi 24 novembre 2011 à 14.00 heures en l'étude de Me Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de L-4221 Esch-sur-Alzette, 47, rue de l'Alzette, vers L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy et modification du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts;
2. Révocations des administrateurs actuels et de l'administrateur-délégué et nomination de nouveaux administrateurs et administrateur-délégué avec fixation de leurs pouvoirs respectifs;
3. Divers.

Le commissaire aux comptes.

Référence de publication: 2011150205/561/17.

Lombard Odier Funds III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 146.947.

The quorum required by law not having been reached at a first Extraordinary General Meeting of Shareholders of the abovementioned company ("LO Funds III" or the "Company" or the "Fund") held on 13 October 2011, the Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held on 21 November 2011, at 11 a.m. at the registered office of the Company, with the following agenda:

Agenda:

1. Article 3 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles"), relating to its corporate object, shall be amended in order to refer to the law of 17 December 2010 regarding undertakings for collective investment (the "Law") to read as follows:
"The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of all types and all other permitted assets such as referred to by Part I of the Law dated 17 December 2010 regarding undertakings for collective investment with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.
The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law of 17 December 2010 regarding undertakings

- for collective investment or any legislative replacements or amendment thereof (the "Law"). The Company is authorized to delegate to third parties one or several of its own functions."
2. Article 4 of the Articles, first paragraph, shall be amended to read as follows:
"The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. If and to the extent permitted by Luxembourg laws and regulations, the Board of Directors (the "Board") may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board."
 3. The references to the articles of the law dated 20 December 2002 regarding undertakings for collective investment shall be replaced with references to the corresponding articles of the Law.
 4. Article 10 of the Articles, shall be amended to add the following new paragraphs, to be inserted as paragraph two and four, respectively:
"If permitted by and under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the annual general meeting of shareholders may be held at a date, time or place other than those set forth in the preceding paragraph, that date, time or place to be decided by the Board."
"Under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the convening notice of a general meeting of shareholders may provide that the quorum and majority rules of such meeting will be determined according to the Shares issued and outstanding at a certain date and time preceding the general meeting (the "Record Date"), whereas the right of a shareholder to attend a general meeting of shareholders and to exercise the voting rights attaching to his/its/her Shares shall be determined by reference to the Shares held by this shareholder as at the Record Date."
 5. Article 11 of the Articles, second paragraph, shall be amended to read as follows:
"Each Share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles and by applicable Luxembourg laws and regulations. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax message, facsimile or any other electronic means capable of evidencing the proxy."
 6. Article 16, third paragraph, shall be amended to read as follows:
"The Board has, in particular, power to determine the corporate policy. The course of conduct of the management and business affairs of the Company shall not effect such investments or activities as shall fall under such investment restrictions as may be imposed by the Law and be laid down in the laws and regulations of those countries where the Shares are offered for sale to the public and as shall be adopted from time to time by resolution of the Board and as shall be described in any prospectus relating to the offer of Shares."
 7. Article 16 of the Articles, fourth paragraph, shall be amended to read as follows:
"In the determination and implementation of the investment policy the Board may cause the assets of the Company to be invested in transferable securities and money market instruments, units of UCITS authorized according to Directive 2009/65/EC and/or other UCIs within the meaning of Article 1, paragraph (2), letters (a) and (b) of Directive 2009/65/EC, deposits with credit institutions, financial derivative instruments and all other permitted assets such as referred to in Part I of the Law."
 8. Article 16 of the Articles, sixth paragraph, shall be amended to specify that the terms Member State shall have the meaning ascribed to it in the Law.
 9. Article 16 of the Articles, seventh paragraph, shall be amended to read as follows:
"The Board may decide to invest up to one hundred per cent of the net assets of any Sub-Fund, in accordance with the principle of risk spreading, in different transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by a Member State (under the meaning of the Law), by its local authorities or by any other member State of the OECD, Brazil, Singapore or any other State approved by the CSSF or by a public international body of which one or more Member State(s) are member(s), provided the relevant Sub-Fund holds securities from at least six different issues and securities from one issue do not account for more than 30 per cent of the total net assets of such Sub-Fund."
 10. Article 16 of the Articles shall be amended to add the following two paragraphs that will become the eleventh and twelfth paragraphs after the tenth paragraph:
"Any Sub-Fund may, to the widest extent permitted by and under the conditions set forth in applicable Luxembourg laws and regulations, but in accordance with the provisions set forth in the prospectus of the Company, subscribe, acquire and/or hold shares to be issued or issued by one or more Sub-Funds of the Company. In this case and subject to conditions set forth in applicable Luxembourg laws and regulations, the voting rights, if any, attaching to these shares are suspended for as long as they are held by the Sub-Fund concerned. In addition and for as long as these shares are held by a Sub-Fund, their value will not be taken into consideration for the calculation of the net assets of the Company for the purposes of verifying the minimum threshold of the net assets imposed by the Law."
"To the extent provided for in the investment policy of a relevant Sub-Fund disclosed in the prospectus of the Company, a Sub-Fund may be qualifying as feeder UCITS, if it invests at least 85% of its assets in another UCITS or a sub-fund of a UCITS, under the conditions set forth by the Luxembourg laws and regulations."
 11. Article 16 of the Articles shall be amended to add, at the end thereof, the following new paragraph:
"Under the conditions set forth by the Law and any applicable Luxembourg regulations, and in accordance with the provisions set forth in the current prospectus of the Company, the Board has the power at any time it deems appropriate and to the widest extent permitted by applicable law and regulation (i) to create any new Sub-Fund of

the Company qualifying as a feeder UCITS (i.e. a Sub-Fund investing at least 85% of its asset in another UCITS or sub-fund of a UCITS) or as master UCITS (i.e. a Sub-Fund which accepts to be a master fund to another UCITS or sub-fund of a UCITS), (ii) to convert any existing Sub-Fund into a feeder UCITS or a master UCITS, (iii) to convert a Sub-Fund qualifying as feeder UCITS or master UCITS into a standard UCITS Sub-Fund which is neither a feeder UCITS nor a master UCITS; or (iv) to replace the master UCITS of any of its Sub-Funds qualifying as feeder UCITS with another master UCITS".

12. Article 22 of the Articles shall be amended as follows:

- the first paragraph shall be amended to read as follows:

"The net asset value per Share (the "Net Asset Value") and the Offer and Redemption Prices of Shares of any class shall be determined by the Company not less than twice monthly, as the Board by regulation may direct (every such day or time for determination thereof being referred to herein as a "Valuation Day"), but so that no day observed as a holiday or half-closed day by banks in Luxembourg be a Valuation Day.";

- paragraph (a) shall be amended to read as follows:

"(a) during any period when the dealing of the units/shares of an investment vehicle in which any substantial portion of assets of the relevant Sub-Fund is invested or the calculation of the net asset value of such investment vehicle is restricted or suspended;"

- paragraph (i) shall be amended to read as follows:

"(i) in the event of the publication of the convening notice to a general meeting of shareholders at which a resolution to wind up the Company or a Sub-Fund is to be proposed, or of the decision of the Board to wind up one or more Sub-Funds;"

- paragraph (j) shall be amended to read as follows:

"(j) where in the opinion of the Board, circumstances which are beyond the control of the Board make it impracticable or unfair vis-à-vis the Shareholders to continue trading the Shares or any other circumstance(s) where a failure to do so might result in the Shareholders of the Company, a Sub-Fund or category of Shares incurring any liability to taxation or suffering other pecuniary disadvantages or other detriment which the Shareholders of the Company, a Sub-Fund or a category of Shares might not otherwise have suffered;"

- the following paragraph (which corresponds to the former paragraph (j)) shall be deleted: "upon decision taken by the Board to liquidate a Sub-Fund, on the day indicated in the notice, given in accordance with Article 27 of these Articles."

- a new paragraph (k), to read as follows, shall be added to the second paragraph:

"(k) during any relevant period when a Sub-Fund merges with another Sub-Fund or with another UCITS (or a Sub-Fund of such other UCITS) provided any such suspension is justified for the protection of the shareholders;"

- a new paragraph (l), to read as follows, shall be added to the second paragraph:

"(l) in case of a feeder Sub-Fund, during any relevant period when the determination of the net asset value of the Master UCITS is suspended."

13. Article 23 of the Articles shall be amended to add under section C. the following paragraph and to renumber the following items accordingly:

"(a) Shares of the Company in respect of which subscription has been accepted but payment has not yet been received shall be deemed to be existing as from the close of business on the Valuation Day on which they have been allotted and the price therefore, until received by the Company, shall be deemed a debt due to the Company;"

14. Article 26 of the Articles, second paragraph, shall be amended to read as follows:

"Dividends may further, in respect of distribution shares in any class, include an allocation from an equalization account which may be maintained in respect of such distribution shares, be credited upon issue of shares and debited upon redemption of shares, in amount calculated by reference to the accrued income attributable or any other assets decided by the Board to such distribution shares."

15. Article 27 of the Articles shall be amended as follows:

- paragraph (a) shall be amended to read as follows:

"(a) The Company can be liquidated by a shareholders' decision in accordance with the provisions of the Law and of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended. The same quorum and majority requirements for the shareholders' decision shall apply in case of merger, if as a result of such merger the Company will cease to exist;"

- paragraph (c) shall be amended to read as follows:

"(c) In the event that the Net Asset Value of any particular Sub-Fund falls below the minimum indicated in the prospectus or the equivalent in the reference currency of a Sub-Fund, or if a redemption request is received that would cause any Sub-Fund's assets to fall under the aforesaid threshold, or if the Board deems it appropriate to rationalize the Sub-Funds offered to investors, or in case the Board deems it appropriate because of changes in the economic or political situation affecting the relevant Sub-Fund or if the Board deems it to be in the best interest of the shareholders concerned, the Board may, after giving notice to the shareholders concerned, to the extent required by Luxembourg laws and regulations, redeem all (but not some) of the Shares of that Sub-Fund on the Valuation Day provided in such notice. Unless the Board decides otherwise in the interest of, or in

order to ensure equal treatment of, the shareholders, shareholders of the relevant Sub-Fund may continue to request redemption or conversion of their Shares free of any redemption or conversion charge, but taking into account actual realization prices of investments and realization expenses.";

- paragraph (d) shall be amended to read as follows:

"(d) Termination of a Sub-Fund with compulsory redemption of all relevant Shares for other reasons than set out in the preceding paragraph, may be effected only upon its prior approval by the shareholders of the Sub-Fund to be terminated at a duly convened general meeting of the Sub-Fund concerned which may be validly held without quorum and decided by a simple majority of the votes cast.

Liquidation proceeds not claimed by shareholders at the close of liquidation of a Sub-Fund will be deposited at the Caisse de Consignation in Luxembourg and shall be forfeited after thirty years.";

- a new paragraph (e) to read as follows, shall be added:

"(e) If a Sub-Fund qualifies as a feeder UCITS of another UCITS or of one of its sub-funds, the merger, split or liquidation of such master UCITS, triggers liquidation of the feeder Sub-Fund, unless the Board decides, in accordance with Article 16 and the Law, to replace the master UCITS with another master UCITS or to convert a Sub-Fund into a standard UCITS Sub-Fund.";

- the existing paragraph (e) shall become paragraph (f) and a cross reference to paragraph e) shall be added;

- a new paragraph (g) to read as follows shall be added:

"(g) Any merger of a Sub-Fund with another Sub-Fund of the Company or with another UCITS (whether subject to Luxembourg law or not) shall be decided by the Board unless the Board decides to submit the decision for a merger to a meeting of shareholders of the Sub-Fund concerned. No quorum is required for this meeting and decisions are taken by the simple majority of the votes cast. In case of a merger of a Sub-Fund where, as a result, the Company ceases to exist, the merger shall be decided by a meeting of shareholders resolving in accordance with the quorum and majority requirements for changing these Articles. In case of a merger of a Sub-Fund decided by the Board, the Board will give notice to shareholders concerned, as required by Luxembourg laws and regulations. Such notice shall be provided to the shareholders concerned at least thirty days before the last date for exercising their right to request the repurchase or redemption or conversion of their Shares without any charge other than those retained to meet disinvestment costs; such right shall cease to exist five working days before the date for calculating the exchange ratio referred to in Article 75, paragraph (1) of the Law."

16. To decide that items 1 to 15, if approved by the Shareholders, will come into force on 22 November 2011 or any other date as decided by the extraordinary general meeting upon proposal of the chairman of the meeting.
17. To acknowledge Mr. Jean-Claude Ramel's resignation as director of the Company and the effective date of his resignation.
18. To grant discharge to Mr. Jean-Claude Ramel for the due performance of his duties from 25 June 2009 up to and including the effective date of his resignation.
19. To appoint, subject to CSSF's prior approval, the following persons as directors of the Company, as from 22 November 2011, or any other date as may be decided by the meeting upon proposal of its chairman, for a period ending on the date of the next annual general meeting to be held in 2012:
 - Mr. Bernard Droux, Partner, Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, 11 rue de la Corraterie, 1204 Geneva, Switzerland, as Chairman of the Board of Directors;
 - Mr. Yvar Mentha, Independent Director, Chemin Oche Marchand 11, 1291 Commugny, Switzerland, in replacement of Mr. Jean-Claude Ramel;
 - Mrs. Francine Keiser, Of Counsel, Linklaters LLP, Avenue John F. Kennedy 35, 1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Independent Director.

A detailed description of all changes to the Articles, as well as a template proxy, may be obtained upon request at the registered office of the Company.

The Extraordinary General Meeting will be validly constituted and will validly decide on the items of its agenda regardless of the number of Shares represented.

Resolutions regarding items 1 to 16 will be passed if approved by two thirds of the votes cast at the meeting.

Resolutions regarding items 17 to 19 will be passed if approved by a simple majority of the votes cast.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any shareholders' meeting by proxy.

If you wish to participate to this meeting we would be grateful if you could notify the Company of your intention at least two days before the meeting.

If you cannot attend this meeting, we would be grateful if you could return a proxy-form, duly dated and signed, together with a copy of your ID Card / passport in force or an updated list of authorized signatures, should you act on behalf of a corporation, first by telefax and then by mail to the attention of Mrs. Céline Parmentier, CACEIS Bank Luxembourg, 5, Allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg, telefax no. 00 352 47 67 75 08 prior to 18 November 2011.

Abzac-Corex G.E.I.E., Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.
R.C.S. Luxembourg D 73.

—
DISSOLUTION

Les membres décident de dissoudre le groupement d'intérêt économique avec effet du 31 décembre 2010

Les membres décident de nommer comme liquidateur Monsieur Christophe BOUR, né le 15 janvier 1966 à Chaumont, France, ayant comme adresse professionnelle Z.I. Haneboesch, L-4562 Differdange, il pourra valablement engager le G.I.E. sous sa seule signature.

Le liquidateur du groupement d'intérêt économique Monsieur Christophe BOUR, ayant comme adresse professionnelle Z.I. Haneboesch, L-4562 Differdange, prononce la clôture de la liquidation du groupement d'intérêt économique en date du 31 décembre 2010.

Les livres et documents sociaux du groupement resteront déposés et conservés pendant cinq ans à Z.I. Haneboesch, L-4562 Differdange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 25 octobre 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011145846/20.

(110169707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Accenture SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 79.874.

The shareholders of Accenture SCA, a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79874, with registered and principal executive offices at 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg ("Accenture SCA" or the "Company"), are cordially invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *November 15, 2011*, at 12:00 noon, local time, at the offices of Allen & Overy Luxembourg at 33 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg (the "Annual General Meeting") with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of (i) the report on the annual accounts issued by Accenture plc, the general partner of Accenture SCA, and (ii) the report of the external auditor (réviseur d'entreprises agréé) of Accenture SCA for the year ended August 31, 2011;
2. Approval of (i) the balance sheet, (ii) the profit and loss accounts and (iii) the notes to the accounts of Accenture SCA as of and for the year ended August 31, 2011;
3. Allocation of the results of Accenture SCA as of and for the year ended August 31, 2011, declaration of a cash dividend in a per share amount of USD \$0.675 to each holder of a Class I common share of Accenture SCA of record as of October 11, 2011 and authorization to the general partner of Accenture SCA to determine any applicable terms in respect of the payment of the dividend;
4. Authorization and granting of power to the general partner of Accenture SCA to pay up to EUR 500 million taken from the distributable reserves of Accenture SCA as interim dividends between November 15, 2011 and November 14, 2012 in accordance with the last paragraph of article 19 of Accenture SCA's articles of association;
5. Discharge of the duties of the general partner of Accenture SCA in connection with the year ended August 31, 2011;
6. Re-appointment of KPMG S.à r.l. as the external auditor of Accenture SCA on a stand-alone basis for the year ending August 31, 2012, subject to approval by the Audit Committee of the general partner of Accenture SCA of the engagement of KPMG S.à r.l. as the external auditor of Accenture SCA, in satisfaction of the Luxembourg law requirement that Accenture SCA's shareholders appoint a supervisory board or external auditor of Accenture SCA's annual accounts; and
7. Re-appointment of KPMG LLP as the independent auditor of Accenture SCA on a consolidated basis with its subsidiaries for the year ending August 31, 2012, subject to approval by the Audit Committee of the general partner of Accenture SCA of the engagement of KPMG LLP as the independent auditor of Accenture SCA.

Shareholders may obtain, free of charge, copies of (a) the stand-alone (i) balance sheet, (ii) profit and loss accounts and (iii) notes to the accounts of Accenture SCA for the year ended August 31, 2011, (b) the list of securities held by Accenture SCA, (c) the list of shareholders, if any, who have not fully paid up their shares with an indication of the number

of shares and their contact details, (d) the report of the general partner of Accenture SCA, (e) the report of the external auditor and (f) the consolidated accounts of Accenture SCA by making a written request to the general partner of Accenture SCA c/o Accenture, 161 N. Clark Street, Chicago, IL 60601, United States of America, Attention: Secretary or at Accenture SCA's registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 in Luxembourg.

The general partner of Accenture SCA has fixed 11:59 p.m., local time in Luxembourg on October 11, 2011 as the record date for the determination of shareholders entitled to notice of, and to vote at, the Annual General Meeting. This means that only those persons who were registered holders in Luxembourg of Accenture SCA Class I common shares at such time on that date will be entitled to receive notice of the Annual General Meeting and to attend and vote at the Annual General Meeting.

The general partner of Accenture SCA is not asking you for a proxy in connection with the Annual General Meeting and you are requested not to send us a proxy.

October 25, 2011.

ACCENTURE PLC

acting as general partner of Accenture SCA

Référence de publication: 2011145702/5499/53.

Varius, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 30.661.

Les actionnaires de la Société sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 25 novembre 2011 à 10.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 30.09.2011
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande, et sans frais, auprès du siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011150207/755/25.

Fintour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 79.499.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 novembre 2011 à 8.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31.12.2010 et affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Décision à prendre par les actionnaires de la Société relativement à l'exigibilité des avances consenties à la société par ses actionnaires;

7. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires et obligataires déposeront leurs actions et/ou obligations, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.
le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011145041/693/21.

Oberheim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 47.928.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le 25.11.2011 à 11.30 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 30.06.2010;
- Affectation du résultat au 30.06.2010;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire pour une période de 6 ans;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011150209/19.

Daleima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 42.508.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société, qui se tiendra le lundi 21 novembre 2011 à 15 heures au siège social, 36, avenue Marie-Thérèse, L - 2132 Luxembourg, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels 2010 et affectation du résultat
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
3. Elections
4. Divers

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2011141145/3560/16.

UBS SIF Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.138.

Das Verwaltungsreglement der UBS (Lux) SIF FCP Global, welches von der UBS SIF Management Company S.A. verwaltet wird und dem Gesetz vom 13. Februar 2007 unterliegt, wurde am 02.September am Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Für UBS SIF Management Company S.A.
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Benjamin Wacker / Mathias Welter
Associate Director / Associate Director*

Référence de publication: 2011124141/15.

(110142436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

L'acte modificatif au règlement de gestion d'AllianceBernstein Recovery Assets (Luxembourg) SIF, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124988/9.

(110142929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Rentainer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 74.597.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société, qui se tiendra lundi, le 21 novembre 2011 à 14 heures au siège social, 36, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels 2010 et affectation du résultat
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
3. Elections
4. Divers

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2011141149/3560/16.

Deltatank A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5515 Remich, 9, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 75.218.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre von Deltatank A.G., welche am 15. November 2011 um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2010
3. Entlastung der Verwaltungsrates und des Kommissars
4. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2011143091/16.

AVANA Investment Management Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 145.751.

Extrait d'une décision du conseil des gérants de la Société du 14 octobre 2011

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} novembre 2011 du 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1470 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AVANA Investment Management Company

Référence de publication: 2011149559/13.

(110173431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Luxshipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5515 Remich, 9, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 90.856.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre von Luxshipping S.A., welche am 15. November 2011 um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2010
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars
4. Mandatsänderungen
5. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2011143092/17.

Auber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 121.682.

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le 14 novembre 2011 à 11.00 heures, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- Affectation du résultat
- Questions diverses

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011145716/17.

Moseltank A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5515 Remich, 9, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 73.435.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre der Moseltank A.G., welche am 15. November 2011 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2010
3. Beschlussfassung über Gewinnverwendung
4. Entlastung der Verwaltungsrates und des Kommissars
5. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2011143093/17.

ACMBernstein, Fonds Commun de Placement.

L'acte modificatif au règlement de gestion d'ACMBernstein, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 septembre 2011.

AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2011124989/10.

(110142936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

ACM Bernstein Value Investments, Fonds Commun de Placement.

L'acte modificatif au règlement de gestion d' ACM Bernstein Value Investments, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2011125060/10.

(110143955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Europe Logistics Venture 1, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion de Europe Logistics Venture 1, FCP-FIS modifié au 22 juillet 2011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Prologis Fund Management S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011128602/10.

(110147651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Europe Logistics Venture 1, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion coordonné au 22 juillet 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Prologis Fund Management S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011128603/10.

(110147653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Intelsat (Luxembourg) Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 312.423.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.304.

Intelsat (Poland) sp. z.o.o.

Al. Jerozolimskie 56C

00-803 Warsaw

Share Capital: PLN 120,770,000

KRS no.0000253418

PROJET DE FUSION

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of the month of October.

Before, Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Intelsat (Luxembourg) Finance Company Sàrl, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.304, incorporated under the name of Intelsat (Luxembourg) Sàrl pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 14 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1596 of 23 August

2006. The articles of association of Intelsat (Luxembourg) Finance Company Sàrl have been amended for the last time on 29 December 2010, by a deed of Me Joseph Gloden, notary then residing in Grevenmacher, published in the Mémorial, number 48 of 11 January 2011.

Intelsat (Luxembourg) Finance Company Sàrl is represented by Jean Flavien Bachabi, professionally residing in Luxembourg, duly authorised by a decision of the board of managers dated 25 October 2011; and

2) Intelsat (Poland) sp. z o.o., spółka z ograniczon odpowiedzialno ci incorporated and existing under the laws of Poland, with registered office at Al. Jerozolimskie 56C, 00-803 Warsaw, registered with the register of entrepreneurs maintained by the District Court for the capital city of Warsaw in Warsaw, XII Commercial Division of the National Court Registry, under no. KRS 0000253418.

Intelsat (Poland) sp. z o.o. is represented by Mr. Jean-Philippe Gillet, member of the Management Board, professionally residing in London, England, duly authorised by a decision of the board of managers dated 25 October 2011.

A copy of the board resolutions of Intelsat (Luxembourg) Finance Company Sàrl and a copy of the board resolutions of Intelsat (Poland) sp. z o.o after being signed ne varietur will remain attached (as Schedule 1 and Schedule 2) to the present deed and registered with it.

The appearing parties represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state the following.

Intelsat (Luxembourg) Finance Company Sàrl intends to merge with and to absorb its wholly owned subsidiary Intelsat (Poland) sp. z o.o. in accordance with articles 278 and seq. of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Luxembourg Law") and articles 516 (1) and seq. of the Polish Commercial Companies Code of 15 September 2000, as amended (the "Polish CCC").

The managers of each Intelsat (Luxembourg) Finance Company Sàrl and Intelsat (Poland.) sp. z o.o unanimously approved the following terms and conditions of the cross border merger by way of absorption of Intelsat (Poland) sp. z o.o.

The common merger proposal reads as follows:

1. The merging companies.

1.1 Absorbing company

Name:	Intelsat (Luxembourg) Finance Company Sàrl ("Absorbing Company")
Legal form:	société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of Luxembourg
Register and registration number:	Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), number: B 117.034
Registered office:	4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
Corporate object:	article 3 of the coordinated articles of association dated 29 December 2010

"The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or operations, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, however without taking advantage of the Act of 31 July 1929 on holding companies."

Share capital: USD 312,423,500

1.2 Absorbed company

Name:	Intelsat (Poland) sp. z o.o. ("Absorbed Company" together with the Absorbing Company being collectively referred to as the "Merging Companies")
Legal form:	spółka z ograniczon odpowiedzialno ci (private limited liability company) incorporated under the laws of Poland
Register and registration number:	The register of entrepreneurs maintained by the District Court for the capital city of Warsaw in Warsaw, XII Commercial Division of the National Court Registry, number: KRS 0000253418
Registered office:	Al. Jerozolimskie 56C, 00-803 Warsaw
Corporate object:	§ 3 of the articles of incorporation dated 10 January 2011

"§ 3 Objects of business of the Company

1. The Company operates in the territory of the Republic of Poland. The Company may also operate abroad.

2. The Company may establish branches, agencies and representative offices as well as other organisational units in Poland and abroad.

3. The Company may be a shareholder in other companies, with their registered seats in the territory of the Republic of Poland or abroad.

4. The Company may establish or be a member of, any commercial entities and organisations operating in the territory of the Republic of Poland and abroad, provided that it acts in accordance with any applicable laws.

5. Within the scope of its business activities the Company may import and export goods and services.

6. The objects of business of the Company shall be any profit-orientated business activity, conducted on its own account or as an agent, in the territory of the Republic of Poland and abroad, within the following scope:

- a) PKD 65.21.Z - financial leasing;
- b) PKD 65.22.Z- other forms of granting loans;
- c) PKD 65.23.Z- other financial brokerage, not classified elsewhere;
- d) PKD 67.13.Z- supporting financial activity, not classified elsewhere;
- e) PKD 70.11.Z - real estate development and sales on own account;
- f) PKD 70.12.Z - purchase and sales of real estate on own account;
- g) PKD 70.20.Z - real estate lease on own account;
- h) PKD 70.32.Z - management of real estate on a fee or contract basis;
- i) PKD 72.30.Z - data processing;
- j) PKD 72.40.Z - databases related activity;
- k) PKD 74.13.Z - market research and public opinion polling;
- l) PKD 74.14.A - business and management consultancy activities;
- m) PKD 74.14.B - management and control of business activity;
- n) PKD 74.15.Z - activities of holding companies;
- o) PKD 74.40.Z - advertising;
- p) PKD 74.87.B - other business activities, not classified elsewhere;
- q) PKD 91.11.Z- activities of business and employers organisations."

Share capital: PLN 120,770,000

Upon completion of the merger, the name, registered office and legal form of the Absorbing Company shall remain identical.

2. General information. As the Absorbing Company is the sole owner of 100% of the shares in the Absorbed Company, the merger shall be carried out in the manner provided for in Article 2(2)(c) of the Directive 2005/56/EC of the European Parliament and of the Council of Ministers of 26 October 2005 on cross-border mergers of limited liability companies and pursuant to Articles 516(1), 516(15), 491§ 1(1) and 492 § 1 (1) of the Polish CCC (merger by absorption of a wholly-owned subsidiary) and articles 278 and following of the Luxembourg Law.

In accordance with article 278 of the Luxembourg Law as well as the provisions of the Polish CCC, if the acquiring company holds all the shares, corporate units and all other securities conferring voting rights in the absorbed company, the latter transfer all of their assets and liabilities to the acquiring company at the moment of its dissolution without liquidation.

The Absorbing Company being the sole owner of 100% of the shares in the Absorbed Company, no shares will be issued in compensation for the above transfer of assets and liabilities, nor will any monies be transferred to the Absorbed Company.

3. Date from which the transactions of the merging companies will be treated for accounting purposes as being those of the company resulting from the cross border merger / Date on which all the accounting books of the Absorbed Company will be closed. As from 1st December 2011, the transactions of the Absorbed Company will be treated for accounting purposes as being those of the Absorbing Company.

As of the Effective Date, stipulated under clause 12 below, all the accounting books of the Absorbed Company in the meaning of the Polish act of 29 September 1994 on Accountancy, as amended (the "Polish Act on Accountancy") will be closed.

4. Ratio applicable to the exchange of other securities. As the Absorbing Company is the sole owner of 100% of the shares in the Absorbed Company and as there are no other holders of any securities in the Absorbed Company, the ratio applicable to the exchange of such shares or securities is not required to be established and no cash payment shall be made.

5. Rights conferred by the acquiring company to shareholders having special rights and to the holders of securities other than shares or corporate units, or the measures proposed concerning them / Other conditions regarding the allotment of shares or other securities in the acquiring company. No holder of shares or other securities in the Absorbing

Company or in the Absorbed Company has special rights attached to the shares or the securities, therefore no special right will be granted to the Absorbing Company or holders of other securities of the Absorbed Company.

Other conditions regarding the allotment of shares or other securities in the Absorbing Company - not applicable.

6. Date from which the holding of other securities will entitle a share in profits of the Absorbing Company and any special conditions regarding acquisition or exercise of this right. There are no holders of any securities in the Absorbed Company which entitle the holders to share in profits of the Absorbing Company (other than the shares in the share capital) and there are no special conditions regarding acquisition or exercise of rights to share in profits in the Absorbing Company.

7. Any special advantage granted to the independent experts, to the administrative, management, supervisory or Control bodies of the merging companies. The members of the board of managers of the Merging Companies as referred to in article 266 of the Luxembourg Law and in article 516(3)(8) of the Polish CCC will receive no special benefits upon completion of the merger.

The common merger proposal is not subject to examination by the independent experts; no special advantage will be granted to the independent experts.

8. Likely consequences for the employment. Not applicable. Indeed, neither the Absorbing Company nor the Absorbed Company have employees.

Due to the lack of employees, it is not necessary to provide any condition... procedures applicable to employees in accordance with article of 516(3) points 10 and 11 of the Polish CCC.

9. Employees' participation rights in the merging companies. Not applicable.

Neither article L.426-13 nor article L.426-14 of the Luxembourg Labour Code shall apply to the cross border merger.

Due to the lack of employees, article 23(1) of the Polish Labour Code shall not be applicable.

10. Dates of the merging companies' accounts used to establish the conditions of the merger. The conditions for the merger have been determined on the basis of the interim accounts dated as of 30 September 2011 for the Absorbed Company, attached as Schedule 3, and as of 31 December 2010 for the Absorbing Company, attached as Schedule 4.

11. Information on the evaluation of the assets and Liabilities which are transferred to the acquiring company. The assets and liabilities of the Absorbed Company have been valued up by the management board of the Absorbed Company itself.

In accordance with article 516(15) in connection with article 516(6) of the Polish CCC no independent expert for the examination of the valuation of the assets and liabilities of the Absorbed Company shall be appointed.

Methodology

The Absorbed Company used the book value method to value the assets. This method allows for the determination of the value of the assets of the Absorbed Company based on the balance sheet entries for that entity. The value of the Absorbed Company determined in this way is equal to the net asset value of the Absorbed Company. This value represents the difference between the Absorbed Company's assets and its debts as reflected under the liabilities specified in the Absorbed Company's balance sheet. According to the Management Board of the Absorbed Company the valuation method used will allow for the most objective and accurate valuation of the Absorbed Company.

Basis for determination of the value of the Absorbed Company

The value of the assets of the Absorbed Company was determined using the net asset value method based on the book value of the Company's assets and liabilities as of 30 September 2011, in accordance with the Polish Act on Accountancy.

The basis of the book value valuation of the Absorbed Company are the interim accounts of 30 September 2011. The interim accounts were not audited by a certified auditor.

The interim accounts were prepared using the same methods and in the same form as the Absorbed Company's annual balance sheet. It therefore gives an accurate view of the Absorbed Company's financial situation on that given day and can be used as the basis for the valuation.

Value of the assets of the Absorbed Company

Using the net asset value method valuation method the value of the assets of the Absorbed Company was determined to be as follows:

as of 30 September 2011 the Absorbed Company's assets and liabilities amount to

Net asset value: PLN 16,737,814,481.31

Assets: PLN 16,980,228,690.09

Liabilities: PLN 242,414,208.78

Details of the assets and liabilities of the Absorbed Company are listed in Schedule 3.

The transfer of the assets and liabilities of the Absorbing Company to the Absorbed Company will be made at book value.

12. Date of the cross border merger. The cross border merger shall take effect and shall be effective against third parties from the date of publication in the Memorial of the general meeting of the Absorbing Company which decides on the merger (the "Effective Date") (being understood that this date must after that the verifications referred to in article 271 of the Luxembourg law have been made by the notary).

From an accounting point of view and as stipulated under clause 3 above, the cross border merger shall take effect on 1st December 2011.

13. Effect of the cross border merger. According to article 274 of the Luxembourg Law, the cross border merger shall automatically result in the transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company.

The Absorbed Company shall ipso iure cease to exist as of the Effective Date of the merger and all its shares held by the Absorbing Company shall be cancelled by way of merger.

14. Creditors protection. As a result of the merger, the Absorbing Company shall support all the liabilities of the Absorbed Company as from the Effective Date.

As a consequence and in compliance with article 268 of the Luxembourg Law, the creditors of the Merging Companies, whose claims antedate the date of publication of the deeds recording the merger provided for by article 273 of the Luxembourg Law, are entitled to apply for adequate safeguards within two months after that publication to the judge presiding the chamber of the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters in the Luxembourg-city district and sitting as in urgency matters, where the cross border merger would make such protection necessary. The president of the court shall reject the application if the creditor is already in possession of adequate safeguards or if such safeguards are unnecessary, having regard to the assets and liabilities of the company after the merger.

Pursuant to article 516 (10) of the Polish CCC a creditor of the Absorbed Company may, within one month from the date of announcement of the common draft terms of merger, demand that his claims be secured, if he makes it plausible that their satisfaction is threatened by the merger. In the case of a dispute, the court competent for the seat of the Absorbed Company shall adjudicate on providing a security on the application of the creditor filed within two months after the day of announcement of the common draft terms of merger in Monitor S dowy i Gospodarczy.

The application of a creditor shall not withhold the issue by the District Court for the capital city of Warsaw in Warsaw, XII Commercial Division of the National Court Registry of the certificate attesting to the proper completion of the premerger acts and formalities in accordance with Polish law.

Further information on the creditors protection applicable to the creditors of the relevant Merging Company can be obtained free of charge at the registered office of each Merging Company.

15. Miscellaneous. For the purpose of the fulfilment of the publication formalities provided by (i) article 262 a) and b) of the Luxembourg Law, please refer to clause 1.1 and 1.2 above, and (ii) article 262 c) of the Luxembourg Law, please refer to clause 14 above.

16. Articles of association of the Absorbing Company. The articles of association of the Absorbing Company, a copy of which is attached as Schedule 5 will not be subject to any amendments in connection with the contemplated merger.

17. Documents. In accordance with article 267 of the Luxembourg Law and article 516(7) §1 of the Polish CCC, the following documents shall be kept at the disposal of the shareholders of each Merging Companies at the registered office of both companies at least one month before the holding of the general meeting called to decide on the common draft terms of merger:

- (i) the common draft terms of merger;
- (ii) the annual accounts and the report (including the reports of the management bodies) of Merging Companies for the last three financial years, with an opinion and report of an auditor, if such opinion and report were prepared;
- (iii) the interim accounts as at 30 September 2011 of the the Absorbed Company;
- (iv) the detailed written reports of the management bodies of the Merging Companies referred to in article 516 (5) of the Polish CCC and article 265 of the Luxembourg Law.

Election of domicile

For the execution of the present deed, the undersigned elect as domicile the registered office of the Absorbing Company.

Statement

In accordance with the provisions of article 261 and seq. of the Luxembourg Law the undersigned notary declares to certify the lawfulness of the present merger proposal.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English version and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing persons, all known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-cinquième jour du mois d'octobre.

Pardevant nous, Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Intelsat (Luxembourg) Finance Company Sàrl, une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117.304, constituée sous la dénomination de Intelsat (Luxembourg) Sàrl, vertu d'un acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 14 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 1596 du 23 août 2006. Les statuts d'Intelsat (Luxembourg) Finance Company Sàrl ont été modifiés pour la dernière fois le 29 décembre 2010, aux termes d'un acte de Me Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, publié au Mémorial, numéro 48 du 11 janvier 2011.

Intelsat (Luxembourg) Finance Company Sàrl est représentée par Jean Flavien Bachabi, demeurant professionnellement au Luxembourg, dûment autorisé par une décision du conseil de gérance du 25 octobre 2011; et

2) Intelsat (Poland) sp. z o.o., spółka z ograniczoną odpowiedzialnością, constituée et existant selon les lois de la Pologne, ayant son siège social à Al. Jerozolimskie 56C, 00-803 Varsovie, immatriculée auprès du registre des entrepreneurs tenu par le Tribunal d'Arrondissement de la capitale de Varsovie à Varsovie, XII Division Commerciale du greffe de la Cour Nationale, sous le numéro KRS 0000253418.

Intelsat (Poland) sp. z o.o est représentée par M. Jean-Philippe Gillet, membre du Conseil de Gérance, demeurant professionnellement à Londres, Angleterre, dûment autorisé par une décision du conseil de gérance du 25 octobre 2011.

Une copie des résolutions du conseil de gérance d'Intelsat (Luxembourg) Finance Company Sàrl et une copie des résolutions d'Intelsat (Poland) sp.z o.o, après avoir été signées ne varietur, resteront attachées au présent acte et seront enregistrées avec ledit acte.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de faire la déclaration suivante.

Intelsat (Luxembourg) Finance Company Sàrl a l'intention de fusionner et d'absorber sa filiale détenue à 100% Intelsat (Poland) sp. z o.o conformément aux articles 278 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi luxembourgeoise") et les articles 491 et suivants du Code de Commerce polonais du 15 septembre 2000 (ci-après dénommé le "CCC Polonais").

Les gérants d'Intelsat (Luxembourg) Finance Company Sàrl et d'Intelsat (Poland) sp. z.o.o ont approuvé à l'unanimité les termes et conditions de la fusion transfrontalière par absorption d'Intelsat (Poland) sp. z.o.o.

Le projet commun de fusion se lit comme suit:

I. Les parties à la fusion.

1.1 La société absorbante

Dénomination: Intelsat (Luxembourg) Finance Company Sàrl (la "Société Absorbante")

Forme juridique: société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Luxembourg

Registre et numéro du registre: Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, numéro: B 117.034

Siège social: 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Objet social: article 3 des statuts coordonnés du 29 décembre 2010

"L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, que la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder ou en disposer en tout ou en partie, pour le prix que la Société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute Société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute Société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi sur le régime fiscal des sociétés holding du 31 juillet 1929."

Capital social: USD 312.423.500

1.2 La société absorbée

Dénomination: Intelsat (Poland) sp. z o.o (la "Société Absorbée", et ensemble avec la Société Absorbante les "Sociétés Fusionnantes")

Forme juridique: spółka z ograniczon odpowiedzialno ci (société à responsabilité limitée) constituée selon la loi polonaise

Registre et numéro du registre: registre des entrepreneurs tenu par le Tribunal d'Arrondissement de la capitale de Varsovie à Varsovie, XII Division Commerciale de la Greffe de la Cour Nationale, sous le numéro KRS 0000253418.

Siège social: Al. Jerozolimskie 56C, 00-803 Varsovie

Objet social: § 3 des statuts du 10 janvier 2011

„§ 3 Objet de la société

1. La société opère sur le territoire de la République de Pologne. La société peut aussi opérer à l'étranger;
2. La société peut créer des succursales, agences et des bureaux de représentation ainsi que d'autres entités organisationnelles en Pologne et à l'étranger;
3. La société peut devenir actionnaire d'autres sociétés, qui on leur siège social sur le territoire de la République de Pologne ou à l'étranger;
4. La société peut créer ou devenir membre de toute entité commerciale et organisation opérant sur le territoire de la République de Pologne ou à l'étranger, à condition qu'elle agisse conformément à toute loi applicable;
5. Dans le cadre des ces activités commerciales, la société peut importer et exporter des biens et services;
6. L'objet social de la société est toute activité à but lucratif, menée pour son propre compte ou en tant qu'agent, sur le territoire de la République de Pologne et à l'étranger, dans les domaines suivants:

- a) PKD 65.21.Z- crédit-bail;
- b) PKD 65.22.Z - autres formes d'octroi de prêts;
- c) PKD 65.23.Z - autres courtages financiers, non classés ailleurs;
- d) PKD 67.13.Z - soutenir l'activité financière, non classée ailleurs;
- e) PKD 70.11.Z - développement et ventes d'immobiliers pour son propre compte;
- f) PKD 70.12.Z - achat et ventes d'immobiliers pour son propre compte;
- g) PKD 70.20.Z - bail immobilier pour compte propre;
- h) PKD 70.32.Z - gestion de biens immobiliers sur base d'honoraires ou d'un contrat;
- i) PKD 72.30.Z - traitement de données;
- j) PKD 72.40.Z - activité en lien avec les bases de données;
- k) PKD 74.13.Z - étude de marché et sondages d'opinion publique;
- l) PKD 74.14.A - activité de conseil en affaires et en gestion;
- m) PKD 74.14.B - gestion et contrôle de l'activité commerciale;
- n) PKD 74.15.Z - activités de société holding;
- o) PKD 74.40.Z - publicité;
- p) PKD 74.87.B - autres activités commerciales, non classées ailleurs;
- q) PKD 91.11.Z- activités d'organisations professionnelles et patronales."

Capital social: PLN 120.770.000

À l'issue de la fusion, la dénomination, le siège social et la forme juridique de la Société Absorbante resteront identiques.

2. Informations générales. Vu que la Société Absorbante est l'unique propriétaire de 100% des parts de la Société Absorbée, la fusion sera réalisée de la manière prévue par l'article 2(2)(c) de la Directive 2005/56/CE du Parlement Européen et du Conseil des Ministres du 26 octobre 2005 sur les fusions transfrontalières des sociétés à responsabilité limitée et en vertu des articles 516(1), 516(15), 491 §1(1) et 492§1(1) du CCC Polonais (fusion par absorption d'une filiale détenue à 100%) et des articles 278 et suivants de la Loi Luxembourgeoise.

Conformément à l'article 278 de la Loi Luxembourgeoise ainsi qu'aux dispositions du CCC Polonais, si la société absorbante détient toutes les actions, parts et toutes les autres valeurs mobilières conférant des droits de vote dans la société absorbée, le transfert de l'ensemble de leurs actifs et passifs à la société absorbante a lieu au moment de sa dissolution sans liquidation.

La Société Absorbante étant l'unique propriétaire de 100% des parts sociales de la Société Absorbée, aucune part sociale ne sera émise en contrepartie du transfert décrit ci-dessus des actifs et passifs, ni aucune contrepartie monétaire ne sera versée à la Société Absorbée.

3. Date à laquelle les transactions des sociétés fusionnantes seront traitées à des fins comptables comme étant celles de la société issue de la fusion transfrontalière/Date à laquelle les livres comptables de la Société Absorbée seront clôturés. À partir du 1^{er} décembre 2011, les transactions de la Société Absorbée seront traitées à des fins comptables comme étant ceux de la Société Absorbante.

À compter de la Date Effective stipulée sous la clause 12 ci-dessous, tous les livres comptables de la Société Absorbée dans le sens de la loi polonaise du 29 septembre 1994 sur la Comptabilité, telle que modifiée, (la "Loi Polonaise sur la Comptabilité") seront clôturés.

4. Ratio d'échange applicable pour l'échange des autres valeurs mobilières. Vu que la Société Absorbante est le seul détenteur de 100% des parts sociales de la Société Absorbée et vu qu'il n'y a pas d'autre détenteur de valeur mobilière dans la Société Absorbée, le rapport d'échange applicable pour lesdites parts ou valeurs mobilières n'est pas requis et aucun paiement en espèces ne sera effectué.

5. Droits conférés par la société absorbante aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux porteurs des titres autres que des actions ou parts, ou les mesures proposées à leur égard/Autres conditions relatives à l'attribution de parts et autres valeurs mobilières au sein de la société absorbante. Aucun détenteur de parts ou d'autres valeurs mobilières de la Société Absorbante ou de la Société Absorbée n'a de droit spécial attaché aux parts sociales ou aux valeurs mobilières, par conséquent aucun droit particulier ne sera octroyé à la Société Absorbante ou à tout détenteur d'autres valeurs mobilières de la Société Absorbée.

Les autres conditions relatives à l'attribution de parts sociales ou autres valeurs mobilières au sein de la Société Absorbante ne sont pas applicables.

6. Date à partir de laquelle la détention de valeurs mobilières donnera droit à une part des bénéfices de la Société Absorbante et toute condition spéciale concernant l'acquisition ou l'exercice de ce droit. Aucun détenteur de valeurs mobilières dans la Société Absorbée n'a droit à une part du bénéfice de la Société Absorbante (hormis les parts sociales représentatives du capital social) et il n'y a aucune condition spéciale relative à l'acquisition ou à l'exercice du droit aux bénéfices de la Société Absorbante.

7. Tout avantage particulier attribué aux experts indépendants, aux autorités administratives, de direction, de surveillance ou de contrôle des sociétés fusionnantes. Les membres des conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes visés à l'article 266 de la Loi Luxembourgeoise et à l'article 516(3)(8) du CCC Polonais ne recevront pas d'avantages spéciaux après la réalisation de la fusion.

Le projet commun de fusion fait l'objet d'un examen par des experts indépendants, aucun avantage particulier ne sera octroyé aux experts indépendants.

8. Conséquences probables sur l'emploi. Ne s'applique pas. En effet, ni la Société Absorbante ni la Société Absorbée n'a d'employé.

En raison de l'absence d'employé, il n'est pas nécessaire de respecter les conditions ou procédures qui sont applicables aux employés conformément à l'article 516(3) points 10 et 11 du CCC Polonais.

9. Droits de participation des employés dans les sociétés fusionnantes. Pas applicable.

Ni l'article L.426-13 ni l'article L.426-14 du Code du Travail luxembourgeois ne s'applique à une fusion transfrontalière.

En raison de l'absence d'employé, l'article 23(1) du Code du Travail polonais ne s'applique pas.

10. Dates des comptes des sociétés fusionnantes utilisés pour établir les conditions de la fusion. Les conditions relatives à la fusion ont été déterminées sur base des comptes intérimaires datés du 30 septembre 2011, pour la Société Absorbante, joints en Annexe 3 et datés du 31 décembre 2011 pour la Société Absorbée, joints en Annexe 4.

11. Informations sur l'évaluation des actifs et Passifs qui sont transférés à la société absorbante. Les actifs et passifs de la Société Absorbée ont été évalués par le conseil de gérance de la Société Absorbée.

Conformément à l'article 516(15) en liaison avec l'article 516(16) du CCC Polonais il n'est pas nécessaire de nommer un expert indépendant pour l'examen de l'évaluation des actifs et passifs de la Société Absorbée.

Methodologie

La Société Absorbée a utilisé la méthode de la valeur comptable pour la valeur des actifs. Ladite méthode permet la détermination de la valeur des actifs de la Société Absorbée basée sur les inscriptions au bilan pour ladite entité. La valeur de la Société Absorbée déterminée de cette façon est égale à la valeur nette d'inventaire de la Société Absorbée. Cette valeur représente la différence entre les actifs et passifs de la Société Absorbée tels que reflétés dans les dettes apparaissant au bilan de la Société Absorbée. Selon le Conseil de Gérance de la Société Absorbée, la méthode d'évaluation utilisée permettra de réaliser l'évaluation la plus objective et la plus exacte de la Société Absorbée.

Base pour la détermination de la valeur de la Société Absorbée

La valeur des actifs de la Société Absorbée a été déterminée en utilisant la méthode de la valeur nette d'inventaire sur base de la valeur comptable des actifs et passifs de la Société en date du 30 septembre 2011, conformément à la Loi Polonaise sur la Comptabilité.

La base de l'évaluation de la valeur comptable de la Société Absorbée sont les comptes intermédiaires du 30 septembre 2011. Les comptes intermédiaires n'ont pas fait l'objet d'une vérification par un réviseur d'entreprises agréé.

Les comptes intermédiaires ont été établis en utilisant les mêmes méthodes et dans la même forme que le bilan annuel de la Société Absorbée. Voilà pourquoi ils donnent une image juste de la situation financière de la Société Absorbée à la date donnée et peuvent être utilisés comme base pour l'évaluation.

Valeur des actifs de la Société Absorbée

En utilisant la méthode d'évaluation de la valeur nette d'inventaire, la valeur des actifs de la Société était fixée comme suit:

en date du 30 septembre 2011, la somme des actifs et passifs de la Société Absorbante s'élève à:

Valeur nette des actifs: PLN 16.737.814.481,31

Actifs: PLN 16.980.228.690,09

Passifs: PLN 242.414.208,78

Les actifs et passifs de la Société Absorbée sont détaillés à l'annexe 3.

Le transfert des actifs et passifs de la Société Absorbante vers la Société Absorbée se fera sur base de la valeur comptable.

12. Date de la fusion transfrontalière. La fusion transfrontalière prendra effet et sera opposable aux tiers à partir de la publication au Mémorial de l'assemblée générale de la Société Absorbante qui décidera de la fusion (la "Date Effective") (étant entendu que cette date doit être fixée après que les vérifications prévues à l'article 274 de la Loi Luxembourgeoise, aient été faites par le notaire).

D'un point de vue comptable et comme stipulé dans la clause 3 ci-dessus, la fusion prendra effet le 1^{er} décembre 2011.

13. Effet de la fusion transfrontalière. Selon l'article 274 de la Loi Luxembourgeoise, la fusion transfrontalière résultera automatiquement en le transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

La Société Absorbée cessera d'exister ipso jure à compter de la Date d'Effective de la fusion et toutes les parts sociales de celle-ci détenues par la Société Absorbante seront annulées en vertu de la fusion.

14. Protection des créanciers. Suite à la fusion, la Société Absorbante devra supporter tous les passifs de la Société Absorbée à partir de la Date Effective.

Par conséquent et en conformité avec l'article 268 de la Loi Luxembourgeoise, les créanciers des Sociétés Fusionnantes dont les créances sont nées avant la date de publication des actes constatant la fusion prévus par l'article 273 de la Loi Luxembourgeoise, sont en droit de demander des garanties suffisantes dans les deux mois suivant cette publication au juge des référés présidant la chambre du Tribunal d'Arrondissement siégeant en matière commerciale à Luxembourg, si la fusion transfrontalière rendait nécessaire une telle protection. Le président du tribunal devra rejeter la demande si le créancier est déjà muni de garanties adéquates ou si de telles garanties ne sont pas nécessaires, au regard des actifs et passifs de la société après la fusion.

Conformément à l'article 516(10) du CCC Polonais, un créancier de la Société Absorbée peut, durant le mois suivant la date de l'annonce du projet commun de fusion, demander que ses créances soient garanties, s'il peut démontrer de manière crédible que leur paiement est menacé par la fusion. Dans le cas d'un litige, la cour compétente du siège de la Société Absorbée statuera sur la fourniture d'une sûreté sur demande du créancier déposée dans les deux mois suivant le jour de l'annonce du projet commun de fusion dans le Monitor S dowy i Gospodarczy.

La demande d'un créancier ne doit pas retenir la question par le Tribunal d'Arrondissement de Varsovie, XII Division Commerciale du Greffe de la Cour Nationale du certificat attestant de la réalisation adéquate des actes et formalités préalables à la fusion conformément à la loi polonaise.

Des informations supplémentaires sur la protection des créanciers applicable aux créanciers de la Société Absorbante en question peuvent être obtenues gratuitement au siège social des Sociétés Fusionnantes.

15. Divers. À des fins de respect des formalités de publication prévues par (i) l'article 262 a) et b) de la Loi Luxembourgeoise, veuillez vous référer aux clauses 1.1 et 1.2 ci-dessus, et (ii) l'article 262 c) de la Loi Luxembourgeoise, veuillez vous référer à la clause 14 ci-dessus.

16. Les statuts de la Société Absorbante. Les statuts de la Société Absorbante, dont une copie est attachée en annexe 5, ne feront pas l'objet de modifications dans le cadre de la fusion envisagée.

17. Documents. Conformément à l'article 267 de la Loi luxembourgeoise et à l'article 516(7) § 1 du CCC Polonais, les documents suivants devront être tenus à la disposition des actionnaires des Sociétés qui Fusionnantes au siège social des sociétés, au moins un mois avant la tenue de l'assemblée générale appelée à prendre une décision sur le projet commun de fusion:

- i) le projet commun de fusion;

- ii) les comptes annuels, et les rapports des Sociétés Fusionnantes (en ce compris les rapports des conseils de gérance) des trois derniers exercices sociaux, avec avis et rapport d'un réviseur, si un tel avis ou rapport a été préparé;
- iii) les comptes intermédiaires au 30 septembre 2011 de la Société Absorbée;
- iv) les rapports écrits détaillés des autorités de gestion des Sociétés Fusionnantes visées à l'article 516 (5) du CC Polonais et l'article 265 de la Loi Luxembourgeoise.

Élection de domicile

Pour l'exécution du présent acte, les soussignés ont élu domicile au siège social de la Société Absorbante.

Attestation

Conformément aux dispositions des articles 261 et suivants de la Loi Luxembourgeoise, le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet commun de fusion.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais reconnaît que, à la demande des parties aux présentes, cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux comparants, tous connus par le notaire par leurs noms de famille, prénoms, état civil et résidences, lesdites personnes ont signées ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: J. F. Bachabi, J-P. Gillet et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2011. Relation: LAC/2011/ 47273. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Suit copie des statuts de la société absorbante (Annexe 5):

INTELSAT (LUXEMBOURG) FINANCE COMPANY S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Siège social: 4, rue Albert Borschette

L-1246 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 117304

constituée sous la dénomination de "INTELSAT (LUXEMBOURG) S.à r.l." le 14 juin 2006 suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1596 du 23 août 2006.

Modifications

Date	Notaire	Publication Mémorial C
31.07.2007	Me Gérard Lecuit	no 2208 du 05.10.2007
19.12.2008	Me Joseph Elvinger	no 801 du 15.04.2009
18.11.2009	Me Joseph Gloden	no 2379 du 07.12.2009
29.12.2010	Me Joseph Gloden	no du

STATUTS COORDONNES

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law"), as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. The Company's name is INTELSAT (LUXEMBOURG) FINANCE COMPANY S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, however without taking advantage of the Act of 31 July 1929 on holding companies.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at USD 312,423,500.- (three hundred twelve million, four hundred twenty-three thousand, five hundred United States Dollars), represented by 3,124,235 (three million, one hundred twenty-four thousand, two hundred thirty-five) shares with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The share premium paid in relation with each issuance of shares of the Company (the "Share Premium") shall remain fully attached to such shares (the "Shares Premium Shares"). As a consequence thereof, all the rights whatsoever in relation to the Share Premium (including, without limitation, in relation to its repayment whether as dividend, liquidation proceeds or otherwise) shall belong to the holder(s) of the Shares Premium Shares only.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption shall be proposed to each shareholder prorata to its shareholding.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums (in the meaning of article 21 of the Articles) are available as regards the excess purchase price.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers (conseil de gérance) appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong to.

Managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers, the term of their mandates and their remuneration (if any). If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

12.1 The board of managers may elect a chairman.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by Conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the Chairman of the board of managers or any vice chairman or any board member. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers one (1) business day at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be set forth in the minutes of such meeting. The prior notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication (including, but not limited to, by word of mouth) or if all managers are present or represented at the relevant meeting. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall include at least one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation).

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which shall be signed by any two managers (provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the minutes shall be signed by one class A manager and one class B manager).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Board resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

12.2 The sole manager or as the case may be the board of managers is... with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. *Vis-à-vis* third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signatures of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons (*ad hoc agent(s)*) to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers, by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

The sole manager or as the case may be the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders' meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders' number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at the majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 17. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 19. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Where the thresholds of article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 21. Notwithstanding the provisions of article twenty, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 22. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

The present statutes are drafted in English followed by a French translation. In case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Traduction française du texte qui précède: Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. La dénomination de la société est INTELSAT (LUXEMBOURG FINANCE COMPANY S.à r.l).

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, que la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder ou en disposer en tout ou en partie, pour le prix que la Société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute Société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute Société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi sur le régime fiscal des sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits se rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à 312.423.500,- USD (trois cent douze millions, quatre cent vingt-trois mille, cinq cents Dollars américains), représenté par 3.124.235 (trois millions, cent vingt-quatre mille, deux cent trente-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100,- USD (cent Dollars américains) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

La prime d'émission, versée en relation avec chaque émission de parts sociales de la Société (la "Prime d'Emission"), sera entièrement liée à ces parts sociales (les "Parts Sociales - Prime d'Emission"). Il en résulte que tous les droits qui sont liés d'une quelconque manière à cette Prime d'Emission (ce qui inclut, de manière non restrictive, ceux liés à son remboursement soit sous la forme de dividendes, soit sous la forme de boni de liquidation, ou autres) appartiendront exclusivement au(x) détenteur(s) des Parts Sociales - Prime d'Emission.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En outre, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sont applicables.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat soit proposé à chaque associé à hauteur de sa participation.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociale à racheter, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes (au sens de l'article 21 des Statuts) eu égard au surplus du prix de rachat.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. S'il y a plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance nommé comme un organe collégial par l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment consignée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui statue à la majorité simple, et qui détermine leurs pouvoirs, la durée de leurs mandats et leur rémunération (le cas échéant). Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (ad nutum) à tout moment.

12.1 Le conseil de gérance peut élire un président.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à une réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement par conférence téléphonique. La participation à, ou la tenue d'une réunion par l'un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président du conseil de gérance ou par tout vice-président ou par tout membre du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants un (1) jour ouvrable au moins avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être spécifiés dans l'avis de convocation de cette assemblée. Il peut être passé outre à l'avis de convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie, ou tout autre moyen de communication similaire (y compris, sans limitation, oralement) ou si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion concernée. Un avis de convocation séparé ne sera pas requis pour une réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution préalable adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement uniquement si une majorité au moins des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises moyennant l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), cette majorité devra inclure au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

Les délibérations du conseil de gérance seront consignées dans le procès-verbal, lequel sera signé par deux gérants (étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), le procès-verbal devra être signé par un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B.

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, passer des résolutions sur un document ou plusieurs documents similaires par voie circulaire pour exprimer son approbation par écrit, par câble, télécopie, email ou tout autre moyen de communication similaire. L'entièreté constituera les documents circulaires faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions du Conseil, y compris par voie circulaire, seront certifiées et un extrait peut être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

12.2 Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration dans les limites de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. A l'égard des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et toutes opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance par la signature individuelle de tout gérant, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société sera engagée par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou toutes personnes (agent(s) ad hoc) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant de concert (y compris par voie de représentation).

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de cet agent, la durée de son mandat de même que toute autre condition relative à son mandat.

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en sa qualité de représentant de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 14. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans le Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette seconde assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes et obligations accompagnée d'une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 19. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peu/peuvent être nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais redeviendra obligatoire si la réserve légale devient inférieure à ce seuil de dix pour cent.

L'assemblée générale des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédant sera distribué entre les associés au titre de dividendes proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 21. Nonobstant les dispositions de l'article vingt, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), et établissant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) doit donner son accord à la dissolution et à la liquidation de la Société ainsi qu'aux conditions de celle-ci.

Art. 23. La liquidation sera effectuée par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2011. Relation: LAC/2011/ 47273. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Releveur (signe): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011148173/923.

(110172023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Prologis Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.622.

Le règlement de gestion de Prologis Targeted Europe Logistics Fund, FCP-FIS modifié au 22 juillet 2011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Prologis Fund Management S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011128604/12.

(110147655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Prologis Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.622.

Le règlement de gestion de Prologis Targeted Europe Logistics Fund, FCP-FIS coordonné au 22 juillet 2011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Prologis Fund Management S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011128605/12.

(110147656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

AZ Fund 1, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 22 août 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AZ Fund Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2011129129/9.

(110148422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Dolomies et Chaux, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 58.523.

L'an deux mille onze, le huit septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DOLOMIES ET CHAUX, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 14 mars 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 337 du 30 juin 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 7 septembre 2011, et dont la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, est en cours.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Francis Mosbeux, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 7A, Rue Robert Stümper.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter, employée privée avec adresse professionnelle à Luxembourg, 126, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée avec adresse professionnelle à Luxembourg, 126, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour tel qu'il suit, ainsi que des informations et documents relatifs à cet ordre du jour, préalablement à la présente assemblée, il a donc pu être fait abstraction de l'avis de convocation préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital à concurrence de EUR 1.015.728.380,- (un milliard quinze millions sept cent vingt-huit mille trois cent quatre-vingts euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 156.282.904,- (cent cinquante six millions deux cent quatre-vingt-deux mille neuf cent et quatre euros) à EUR 1.172.011.284,- (un milliard cent soixante-douze millions onze mille deux cent quatre-vingt-quatre euros) par la création et l'émission de 2.269.359 (deux millions deux cent soixante-neuf mille trois cent cinquante-neuf) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale accompagnée d'une prime d'émission de EUR 1.652.381.910,- (un milliard six cent cinquante-deux millions trois cent quatre-vingt-un mille neuf cent dix euros).

2. Souscription et libération des actions nouvelles accompagnée d'une prime d'émission.

3.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 1.015.728.380,- (un milliard quinze millions sept cent vingt-huit mille trois cent quatre-vingts euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 156.282.904,- (cent cinquante six millions deux cent quatre-vingt-deux mille neuf cent et quatre euros) à EUR 1.172.011.284,- (un milliard cent soixante-douze millions onze mille deux cent quatre-vingt-quatre euros) par la création

et l'émission de 2.269.359 (deux millions deux cent soixante-neuf mille trois cent cinquante-neuf) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale accompagnée d'une prime d'émission de EUR 1.652.381.910,- (un milliard six cent cinquante-deux millions trois cent quatre-vingt-un mille neuf cent dix euros), par l'apport en nature de 2.423.499.923 (deux milliards quatre cent vingt-trois millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent vingt-trois) actions de la société D&L Finance Limited, ayant son siège social au 18 Harbour Road, 3523 Central Plaza, Hong Kong, ci-après désignée «D&L Finance Limited».

*Deuxième résolution
Souscription et libération*

L'Assemblée accepte à l'unanimité que les 2.269.359 (deux millions deux cent soixante-neuf mille trois cent cinquante-neuf) actions de la Société nouvellement émises soient intégralement souscrites et entièrement libérées comme suit:

a) 166.656 (cent soixante-six mille six cent cinquante-six) actions de la Société nouvellement émises ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par Lhoist S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Royaume de Belgique, ayant son siège social 28, rue Charles Dubois, B-1342 Ottignies-Louvain-la-Neuve, Belgique et immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0459.399.522, dûment ici représentée par Monsieur Francis Mosbeux, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, par un apport en nature de 177.975.588 (cent soixante dix-sept millions neuf cent soixante-quinze mille cinq cent quatre-vingt-huit) actions de la société D&L Finance Limited, pré-désignée, évaluées à EUR 195.939.142,87 (cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent trente neuf mille cent quarante deux euros quatre-vingt-sept cents);

b) 952.187 (neuf cent cinquante-deux mille cent quatre-vingt-sept) actions de la Société nouvellement émises ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par Dolomies de Marche-les-Dames S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Royaume de Belgique, ayant son siège social 28, rue Charles Dubois, B-1342 Ottignies-Louvain-la-Neuve, Belgique et immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0425.225.234, dûment ici représentée par Monsieur Francis Mosbeux, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, par un apport en nature de 1.016.861.995 (un milliard seize millions huit cent soixante et un mille neuf cent quatre-vingt-quinze) actions de la société D&L Finance Limited pré-désignée, évaluées à EUR 1.119.496.611,60 (un milliard cent dix-neuf millions quatre cent quatre-vingt-seize mille six cent onze euros soixante cents);

c) 464.080 (quatre cent soixante-quatre mille quatre-vingts) actions de la Société nouvellement émises ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par Carrières et Fours à Chaux Dumont-Wautier S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Royaume de Belgique, ayant son siège social 28, rue Charles Dubois, B-1342 Ottignies-Louvain-la-Neuve, Belgique et immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0403.948.679, dûment ici représentée par Monsieur Francis Mosbeux, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, par un apport en nature de 495.601.516 (quatre cent quatre-vingt-quinze millions six cent un mille cinq cent seize) actions de la société D&L Finance Limited pré-désignée, évaluées à EUR 545.623.910,22 (cinq cent quarante-cinq millions six cent vingt-trois mille neuf cent dix euros vingt deux cents), et

d) 686.436 (six cent quatre-vingt-six mille quatre cent trente-six) actions de la Société nouvellement émises ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par S.A. Lhoist Recherche et Développement, une société anonyme constituée et régie selon les lois du Royaume de Belgique, ayant son siège social 28, rue Charles Dubois, B-1342 Ottignies-Louvain-la-Neuve, Belgique et immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0434.971.655, dûment ici représentée par Monsieur Francis Mosbeux, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, par un apport en nature de 733.060.824 (sept cent trente-trois millions soixante mille huit cent vingt-quatre) actions de la société D&L Finance Limited pré-désignée, évaluées à EUR 807.050.624,96 (huit cent sept millions cinquante mille six cent vingt-quatre euros quatre-vingt-seize cents).

En conformité avec l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, les 2.423.499.923 (deux milliard quatre cent vingt-trois millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent vingt-trois) actions de D&L Finance Limited apportées ont fait l'objet d'un rapport établi en date du 8 septembre 2011 par GSL Révision S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, dont le siège social est établi à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37 rue Romain Fandel, dont la conclusion est la suivante:

“Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 2.269.359 fully paid shares, without nominal value, for a total value of EUR 2.668.110.290, being represented by a capital increase for an amount of EUR 1.015.728.380 to be issued, together with a total share premium of EUR 1.652.381.910.”

Lesdites procurations et ledit rapport, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts, est modifié comme suit:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à EUR 1.172.011.284,- (un milliard cent soixante-douze millions onze mille deux cent quatre-vingt-quatre euros) représenté par 2.618.529 (deux millions six cent dix-huit mille cinq cent vingt-neuf) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 6.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. MOSBEUX, S. WOLTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40988. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133318/121.

(110154115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Real Estate One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 45.431.

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE TROIS OCTOBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redangesur-Attert.

A comparu:

La société CAMPERIO LEGAL & FIDUCIARY SERVICES PLC, établie et ayant son siège social à 1807 Libbie Avenue, Suite 200, Richmond, Virginia 23226, United States of America and SEVERGNINI FAMILY OFFICE SRL établie et ayant son siège social en Italie, Via Camperio 9, Milan agissant en tant que trustee de «the REMO II TRUST2, agissant en qualité d'actionnaire unique de la société REAL ESTATE ONE S.A.,

ici représentée par Mme Concetta DEMARINIS, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich en vertu d'une procuration datée du 28 septembre 2011, jointe en annexe au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'actionnaire unique de la société dénommée REAL ESTATE ONE S.A., ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diederich, inscrite au R.C.S. Luxembourg B45431, a été constituée par acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN en date du 14 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n°595 du 14 décembre 1993.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 13 novembre 2001, suite à l'introduction de l'euro conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, dont un extrait a été publié au Mémorial C du 19.3.2002, n°433 page 20765.

Ensuite le comparant, es-qualité qu'il agit, déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social de 8.500 actions est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant

Ordre du jour

1. PRESENTATION:

A: du projet de fusion daté du 16 mai 2011 prévoyant l'absorption de la société anonyme, REAL ESTATE ONE S.A. de droit luxembourgeois (ci-après nommée la «société absorbée») par la société à responsabilité limitée de droit italien dénommée «IMMOBILIARE GB SRL», établie à Cernuso sul Naviglio (MI), Via Como, 2, numéro d'inscription au Registre des Entreprises de Milan et code fiscal: 05079000963, régie par le droit italien (ci-après nommée la «société absorbante»),

la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la société absorbée à la société absorbante;

B: des rapports écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes, expliquant et justifiant du point de vue juridique le projet de fusion.

2. CONSTATATION de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 aout 1915 telle que modifiée et de la renonciation, de l'unanimité des actionnaires, aux rapports d'experts conformément à l'article 266(5) de la loi sur les sociétés commerciales.

3. APPROBATION DU PROJET DE FUSION du 16 mai 2011, publié au le 9 juin 2011 au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations, numéro C 1242, page 59570, et décision de réaliser la fusion par absorption de la société REAL ESTATE ONE S.A. par la société à responsabilité limitée de droit italien dénommée «IMMOBILIARE GB SRL»,

aux conditions prévues par le projet de fusion, et plus particulièrement adoption de l'objet social de la société absorbante, lequel se lit comme suit:

« **Art. 2.** La società ha per oggetto l'esercizio delle seguenti attività:

l'acquisto, la veridita, la permuta, la costruzione e ricostruzione, la conduzione diretta, la ristrutturazione e l'amministrazione in proprio di immobili in genere, nonché ogni altra operazione immobiliare.

Essa potrà inoltre compiere, con l'osservanza delle discipline normative tempo per tempo vigenti, tutte le operazioni industriali, commerciales e finanziarie, mobiliari ed immobiliari che risulteranno utili o necessarie per il conseguimento dello scopo sociale.

Potrà altresì prestare fidejussioni e garanzie in genere, anche reali, nell'interesse di terzi.

La società potrà infine assumere finanziamenti con o senza obbligo di rimborso, fruttiferi od infruttiferi, presso soci, con l'osservanza della disciplina normativa tempo per tempo vigente in materia di raccolta del risparmio tra il pubblico.» et constatation de la date effective de la Fusion comme définie dans le projet de fusion;

4. DECHARGE à accorder aux administrateurs et commissaires de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

5. DETERMINATION du lieu de conservation pendant le délai légal des documents sociaux de la société absorbée.

6. DIVERS.

Le tout sous la condition suspensive de l'approbation du même projet de fusion et de la réalisation de cette fusion aux conditions prévues par le dit projet de fusion par la société absorbante, c.à.d. à la date de l'inscription de fusion au registre de commerce de la société absorbante.

L'actionnaire unique a ensuite pris les résolutions suivantes.

Première résolution

L'actionnaire unique constate que le conseil d'administration lui a présenté:

A: du projet de fusion daté du 16 mai 2011 prévoyant l'absorption de la société anonyme, REAL ESTATE ONE S.A. de droit luxembourgeois (ci-après nommée la «société absorbée») par la société à responsabilité limitée de droit italien dénommée «IMMOBILIARE GB SRL», établie à Cernuso sul Naviglio (MI), Via Como, 2, numéro d'inscription au Registre des Entreprises de Milan et code fiscal: 05079000963 (ci-après nommée la «société absorbante»),

la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la société à la société absorbante, ledit projet de fusion ayant été publié le 9 juin 2011 au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations, numéro C 1242, page 59570, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée;

et dont une copie reste annexée, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, au présent acte.

B: des rapports écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes, expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de fusion.

Ces rapports, après signature ne varietur par les comparants et le notaire, resteront annexés au présent acte.

L'actionnaire unique déclare que tous les documents requis par l'article 267 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société absorbée, soit en original soit en projet.

Intervient ensuite Madame Concetta DEMARINIS, préqualifiée, agissant en tant que représentant de l'actionnaire unique de la Société, lequel déclare que tous les actionnaires des sociétés qui fusionnent ont renoncé expressément au rapport d'expert visé par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 tel que permis par l'article 266(5) de cette même loi.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique approuve le projet de fusion du 16 mai 2011, publié le 9 juin 2011 au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations, numéro C 1242, page 59570 et décide de réaliser la fusion par absorption de la société absorbée par la société à responsabilité limitée de droit italien dénommée «IMMOBILIARE GB SRL», établie à Cernuso sul Naviglio (MI), Via Como, 2, numéro d'inscription au Registre des Entreprises de Milan et code fiscal: 05079000963, aux conditions prévues par le projet de fusion, et plus particulièrement d'adopter l'objet social de la société absorbante, lequel se lit comme suit:

« **Art. 2.** La società ha per oggetto l'esercizio delle seguenti attività:

l'acquisto, la veridita, la permuta, la costruzione e ricostruzione, la conduzione diretta, la ristrutturazione e l'amministrazione in proprio di immobili in genere, nonché ogni altra operazione immobiliare.

Essa potrà inoltre compiere, con l'osservanza delle discipline normative tempo per tempo vigenti, tutte le operazioni industriali, commerciales e finanziarie, mobiliari ed immobiliari que risulteranno utili o necessarie per il conseguimento dello scopo sociale.

Potrà altresì prestare fideiussioni e garanzie in genere, anche reali, nell'interesse di terzi.

La società potrà infine assumere finanziamenti con o senza obbligo di rimborso, fruttiferi od infruttiferi, presso soci, con l'osservanza della disciplina normativa tempo per tempo vigente in materia di raccolta del risparmio tra il pubblico.»

Version française:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'exercice des suivantes activités:

achat, vente, échange, construction et reconstruction, location directe, restructuration et administration en son propre d'immeubles en général, ainsi que toute autre opération immobilière.

Elle pourra en outre faire, tout en respectant les disciplines normatives de temps en temps en vigueur, toutes les opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières qui résulteront utiles ou nécessaires pour la réalisation du but social.

Elle pourra en outre fournir toutes cautions et garanties en général, réelles aussi, dans l'intérêt de tiers.

La société pourra enfin s'engager dans tous financements, avec ou sans obligation de remboursement, fructueux ou non-fructueux, auprès des associés, tout en respectant la discipline normative de temps en temps en vigueur en matière de récolte de l'épargne parmi le public.»

Dans ce contexte, vu que la société absorbée, laquelle est contrôlée à 100% par CAMPERIO LEGAL & FIDUCIARY SERVICES PLC, établie et ayant son siège social à 1807 Libbie Avenue, Suite 200, Richmond, Virginia 23226, United States of America and SEVERGNINI FAMILY OFFICE SRL établie et ayant son siège social en Italie, Via Camperio 9, Milan agissant en tant que trustee de «the REMO II TRUST, en qualité d'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique»), contrôle en tant que société mère la société absorbante à 100%, la fusion se fera par absorption de la société absorbée et aura pour conséquence que tous les actifs et passifs de la société absorbée seront transférés à la société absorbante avec dissolution sans liquidation de la société absorbée.

En échange de la totalité de ce transfert des actifs et passifs de la société absorbée, sans exception ni réserve, l'actionnaire unique décide plus particulièrement

- de répartir les actions de la société absorbée détenues par la société absorbante directement à l'Actionnaire Unique de la société absorbée contre annulation des parts sociales détenues par la société absorbée dans la société absorbante; est ainsi inscrite au registre de associés de la société absorbante l'Actionnaire Unique de la société absorbée au moment de l'acte de fusion;

- qu'en conséquence la fusion n'entraîne aucune augmentation du capital social de la société absorbante ni la détermination d'un rapport d'échange, ni aucun type d'ajustement et peut avoir lieu par absorption sans aucun paiement de solde en espèces;

- d'approuver la dissolution sans liquidation par suite de ce transfert.

Troisième résolution

Sur le plan comptable les opérations de la société absorbée doivent être considérées comme effectuées pour le compte de la société absorbante à compter du début de l'exercice social au cours duquel la fusion est effective, à savoir le 1^{er} janvier 2011, en prenant comme référence les états financiers des deux sociétés: la société absorbante et la société absorbée au 31.12.2010.

Les effets de la fusion se produiront à compter de la publication de l'inscription de la fusion au registre des entreprises de la société absorbante conformément à l'Art. 273 de la Loi luxembourgeoise du 10.08.1915 sur les sociétés commerciales.

Déclaration

En conformité avec l'article 271 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société absorbée et du projet de fusion, ainsi que les conseils d'administration des sociétés qui fusionnent ont approuvé le projet de fusion dans les mêmes termes.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique accorde décharge aux administrateurs et commissaires pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide conserver, pendant le délai de 5 ans, les documents sociaux de la société absorbée, au siège de la société FINSEV S.A., au 5, Avenue Gaston Diderich à Luxembourg, RCS Luxembourg B103749.

Condition suspensive

Les présentes résolutions sont prises sous la condition suspensive de l'approbation du même projet de fusion et de la réalisation de cette fusion aux conditions prévues par le dit projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société absorbante et l'inscription de l'opération de fusion pour compte de la société absorbante en Italie.

128482

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à EUR 1.800.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DEMARINIS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 07 octobre 2011. Relation: RED/2011/2098. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 octobre 2011.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2011142358/165.

(110164458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

VCH, Fonds Commun de Placement.

Für den Fonds gilt das Allgemeine Verwaltungsreglement, welches am 5. Oktober 2011 in Kraft trat. Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Oktober 2011.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011140308/11.

(110162474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

VCH, Fonds Commun de Placement.

Für den Fonds gilt das Sonderreglement, welches am 5. Oktober 2011 in Kraft trat. Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Oktober 2011.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011140309/11.

(110162477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

AVANA Investment Management Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.751.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société du 12 octobre 2011 que le mandat de gérant de la Société de Monsieur Bodo Demisch est révoqué avec effet au 31 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AVANA Investment Management Company

Référence de publication: 2011149560/13.

(110173431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Allianz Global Investors Islamic Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.591.

—
Notice to the Shareholders of

Allianz RCM Islamic Global Emerging Markets Equity

(A (USD) ISIN LU0356361708 / WKN A0NJWM)

(AT (USD) ISIN LU0356361450 / WKN A0NJWL)

(A (EUR) ISIN LU0366078151 / WKN A0Q2PW)

The Board of Directors of Allianz Global Investors Islamic Fund (the "Company") has decided to liquidate the Sub-Fund Allianz RCM Islamic Global Emerging Markets Equity (the "Fund") upon expiration of 13 December 2011 (the "Effective Date"), as an efficient portfolio management is becoming more difficult due to a constantly decreasing fund volume.

Senningerberg, 4 November 2011.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

By order of the Board of Directors

Référence de publication: 2011150208/755/18.

cominvest Asia Safe Kick 9/2012, Fonds Commun de Placement.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") hat den Beschluss gefasst, den Fonds cominvest Asia Safe Kick 9/2012 (ISIN LU0304428658/WKN A0MUGC) (der "Fonds") mit Ablauf des 13. Dezember 2011 (der "Stichtag") aufzulösen, da sich aufgrund des geringen Fondsvolumens ein effizientes Fondsmanagement zunehmend schwieriger gestaltet.

Senningerberg, 4. November 2011.

Die Verwaltungsgesellschaft.

Référence de publication: 2011150206/755/9.

zeb/rolfes.schierenbeck.associates GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1461 Luxembourg, 5, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 163.471.

—
ERÖFFNUNG EINER NIEDERLASSUNG

Niederlassung Luxemburg

a) Adresse der Niederlassung Luxemburg: L-1461 Luxembourg, 5 rue d'Eich.

b) Tätigkeit der Niederlassung: Service- und Beratungsdienstleistungen in allen betriebswirtschaftlichen Fragen.

c) Handelsregisternummer in der Schweiz: CH 020.4.003.426-8 Handelsregister Zürich.

d) Kapital der Gesellschaft: 100.000,00 CHF

e) Tätigkeit der Gesellschaft: Service- und Beratungsdienstleistungen in allen betriebswirtschaftlichen Fragen.

f) Geschäftsführer:

Herr Heinz Walter Rubin, geboren am 13.02.1962 in Zürich, wohnhaft in CH-8057 Zürich, Hofwiesenstrasse 57, einzelzeichnungsberechtigt.

g) Vertreter in Luxemburg: Herr Dr. Wilpert Markus, Geschäftsführer, geboren am 28.08.1972 in Gronau (D), wohnhaft in CH-8050 Zürich, Ruedi-Walter-Strasse 5. Herr Dr. Wilpert wird zum alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer bestellt. Er kann die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift vertreten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30.06.2011.

G.T. Experts Comptables sàrl

Luxemburg

Unterschrift

Référence de publication: 2011131035/25.

(110150573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

FR Acquisition Holding Corporation (Luxembourg), S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 133.623.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 16 septembre 2011 que le siège social de la Société est transféré du 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130355/13.

(110150756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Abellio Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.075,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.175.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société en date du 14 septembre 2011 (l'«Assemblée»)

L'Assemblée prend connaissance des démissions de Daniela Klasen-Martin en tant que Gérant Résidant de la Société et de Stephen Wright en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée décide de nommer en tant que nouveaux gérants de la Société pour une période illimitée avec effet immédiat les personnes suivantes:

- Danielle Delnoije, directeur de sociétés, née le 14 février 1974 à Sittard, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que Gérant Résidant;

- Laura Carballo, directeur de sociétés, née le 29 novembre 1976 à New York, Etats-Unis, avec adresse professionnelle au 33 Cavendish Square, W1G0PW Londres, Royaume Uni en tant que Gérant Star.

Suite à ce changement, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant de la façon suivante:

- Peter Hermann Kuhnle en tant que Gérant Star;

- Laura Carballo en tant que Gérant Star;

- Martijn Sinninghe Damsté en tant que Gérant Résidant;

- Danielle Delnoije en tant que Gérant Résidant;

A Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2011130276/27.

(110150749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Abellio Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.075,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.175.

EXTRAIT

En date du 19 novembre 2010, Abellio Non-Executive GMBH & CO. KG, détenteur de 4,800 parts sociales de catégorie D, a transféré toutes ses parts à ABELLIO Management Verwaltungs-GmbH, avec siège social au 2, Bredeneyer Strasse, 45 133 Essen, Nordrhein-Westfalen, Allemagne, enregistré au Handelsregister Nordrhein Westfalen, sous le numéro HRB 19047.

En date du 21 juillet 2011, Abellio Management GmbH & Co. KG, détenteur de 20.000 parts sociales de catégorie B, a transféré toutes ses parts à ABELLIO Management Verwaltungs-GmbH, avec siège social au 2, Bredeneyer Strasse, 45 133 Essen, Nordrhein-Westfalen, Allemagne, enregistré au Handelsregister Nordrhein Westfalen, sous le numéro HRB 19047.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011130277/22.

(110150749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Ma Boite De Com., Société Anonyme.

Siège social: L-4818 Rodange, 9, avenue Dr Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 135.598.

—
Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2011

Unique résolution

Le siège social de la société, anciennement sis à L-4818 RODANGE, avenue Docteur Gaasch, 21, est transféré à L-4818 RODANGE, avenue Docteur Gaasch, 9.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011130432/13.

(110150593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

ArcelorMittal Distribution Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 9.720.

—
L'Assemblée générale du 27 juin 2011 a renouvelé le mandat du commissaire BDO Audit, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, pour réviser les comptes sur l'exercice 2011. Le mandat du commissaire viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130278/12.

(110150670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Leighton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 147.639.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62591 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011130410/10.

(110150383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Navelance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 156.523.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130457/10.

(110150386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

ArcelorMittal Distribution Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 9.720.

L'Assemblée générale du 27 juin 2011 a renouvelé le mandat d'administrateur de M. Gérard Stoll, avec adresse professionnelle au Z.I. Haneboesch, L-4562 Differdange. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2014.

Par ailleurs, depuis cette Assemblée générale, Messieurs Jacques Dham et Nico Reuter ne sont plus membres du Conseil d'Administration de la société.

De même, l'Assemblée générale a pris acte de la révocation de Monsieur Gaëtan Stiers, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130279/15.

(110150744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Alken Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 575.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.052.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique en date du 19 juillet 2011

L'Associé Unique a décidé de renouveler les mandats de:

- Mr. Walewski Nicolas, gérant;
- Mr. Bocklandt Nicolaus P., gérant;
- Mr. Winssinger Frederick A.J., gérant;
- Deloitte S.A., Réviseur d'Entreprise.

Les mandats des gérants et du Réviseur d'Entreprise sont renouvelés jusqu'à l'approbation des comptes annuels de la société arrêtés au 31.12.2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011130289/17.

(110150637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Kenavon Drive Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.776.

In the year two thousand and eleven, on the ninth of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The sole partner Kenavon Drive Holdings II, a company organised and incorporated under the law of Luxembourg, with registered office at 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B.124.480, here represented by Mister Nicholas Procopenko, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 6th September, 2011.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to enact the following:

- That "Kenavon Drive Holdings", a société en responsabilité limitée, having its registered office at 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht L-8070 Bertrange, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg on February 14th, 2007 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 797 dated May 5th, 2007;

That the articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch, on January 14th, 2009, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 483 dated March 5th, 2009

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-), represented by twelve thousand (12.000) shares a value of one British Pound (GBP 1.-) each;
- That the appearing party is the current sole partner of the Company;
- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Change of the registered office of the Company to 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
2. Subsequent amendment of article 5, first sentence of the Articles of Association of the Company;
3. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Partner decided to transfer the registered office of the Company from L-8070 Bertrange, 10B, Rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht to L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Second resolution

The Sole Partner decided furthermore to subsequently amend article 5, first sentence of the Articles of Association of the Company as follows:

“ **Art. 5. First sentence.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-City.”
There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six hundred euro (EUR 600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le neuf septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

L'associé unique Kenavon Drive Holdings II, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro b. 124.480, ici représentée par Monsieur Nicholas Procopenko, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 6 septembre 2011.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que Kenavon Drive Holdings, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 10B, Rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 14 février 2007 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 797 du 5 mai 2007;

- Que les statuts de la société ont été modifiés la dernière fois suivant acte de Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, du 14 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 483 du 5 mars 2009;

- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille Livres Sterling (GBP 12.000.-), représenté par douze mille (12.000) parts sociales d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune;

- Que le comparant est l'associé unique actuel de la Société.

- Que le comparant a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
2. Modification subséquente de l'article 5, première phrase des statuts de la Société;
3. Divers.

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-8070 Bertrange, 10B, Rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Deuxième résolution

L'associé unique décide également de modifier en conséquent l'article 5, première phrase des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cents euros (EUR 600.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Procopenko et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 septembre 2011. LAC/2011/40576. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130399/98.

(110150680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Anex Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.549.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg en date du 12 septembre 2011

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 septembre 2011, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 septembre 2011, relation: LAC/2011/40643, que Monsieur Andrey KATKOV, administrateur de société, né à Leningrad (Russie), le 11 décembre 1954, demeurant à L.Koidula 19g-14, 29026 Narva-Jõesuu, Estonia a été nommé à la fonction d'administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle en toutes circonstances, et ce pour une durée de six ans à compter de ce jour, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130293/15.

(110150691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Fidelity International Real Estate Fund General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.863.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société du 1^{er} mars 2011

L'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- d'élire avec l'effet au 1^{er} mars 2011, en tant que gérants de la Société pour une période déterminée prenant fin à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société qui se tiendra en 2015:

- Monsieur Allan Pelvang, dont l'adresse professionnelle est 2a, rue Albert Borschette, L-1021 Luxembourg;

- de prendre note de la démission de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 1^{er} mars 2011 de Monsieur Marc Wathelet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Pour FIDELITY INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND GENERAL PARTNER S. à r. l.

Référence de publication: 2011130347/17.

(110150631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Compagnie Européenne de Luxe et Traditions, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.194.

En date du 8 septembre 2011, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 26 février 2010, la dénomination de l'associé unique Investors in Private Equity SAS ayant son siège social au 1 rue François 1^{er} 75008 Paris France a été modifiée en «François 1^{er} Participations S.A.S.».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130315/14.

(110150721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Anthea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 152.640.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 15 septembre 2011:

1) L'Assemblée décide d'accepter les démissions, avec effet immédiat, des administrateurs suivants:

- Monsieur Riccardo Moraldi demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;

- Monsieur Andrea De Maria demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;

2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016:

- Monsieur Laurent Teitgen, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

- Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

- Monsieur Mike Abreu Pais, né le 09 janvier 1981, à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

3) L'Assemblée décide sur proposition du conseil d'administration d'élire, président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016:

- Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

4) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, SER.COM S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 19, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

5) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, Revisora S.A., R.C.S. Luxembourg B 145.505, ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016;

6) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANTHEA S.A.

Référence de publication: 2011130294/34.

(110150700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Aviva Investors Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 25.708.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique le 12 Juillet 2011

L'actionnaire unique de la Société a pris le 12 Juillet 2011 la décision de nommer au poste d'Administrateur de la Société Emmanuel Babinet, domicilié professionnellement 24-26 rue de la Pépinière, 75008 Paris, France, à compter de la date de non objection de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, intervenue le 16 Septembre 2011.

Le mandat d'Emmanuel Babinet s'achèvera en date de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2012.

Au 16 Septembre 2011, le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

- M. William GILSON, Président et Administrateur
- M. Jacques ELVINGER, Administrateur
- M. Mark PHILLIPS, Administrateur
- M. Emmanuel BABINET, Administrateur

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 20 Septembre 2011.

Référence de publication: 2011130298/20.

(110150738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Arcastama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.107.

—
Par résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 7 septembre 2011 les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

- Acceptation de la démission de Monsieur José Correia, Monsieur Ronald Chamielec et Madame Géraldine Schmit avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg de leur mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

- Acceptation de la démission de Grant Thornton Lux Audit S.A., avec siège social au 83, Parc d'activités L-8308 Capellen, de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Fabio Mazzoni, Madame Violène Rosati et Monsieur Steve Gouveia, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

- Nomination de BG CONSULTING S. à r.l., avec siège social au 48A, rue Principale L-8365 Hagen, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 118 473, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130296/24.

(110150720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Locart Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rôlach.

R.C.S. Luxembourg B 163.477.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le douze septembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) GN Participations S.A., société anonyme, avec siège social à L-5722 Aspelt, 46, rue Krokelschhof, RCS Luxembourg B 145.042,

ici représentée par deux de ses administrateurs Monsieur Günther BEINING et Madame Nancy ZUANG, les deux demeurant professionnellement à L-5722 Aspelt, 46, rue Krokelschhof.

2) MH Participations S.A., société anonyme, avec siège social à L-5280 Sandweiler, Z.I. Rôlach, RCS Luxembourg B 133.323,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Rico MAROCHI, demeurant professionnellement à L-5280 Sandweiler, Z.I. Rôlach.

3) CK Participations S.A., société anonyme, avec siège social à L-7652 Heffingen, 23, rue Stenkel, RCS Luxembourg B 155.028,

ici représentée par son administrateur unique, Monsieur Christian KOCH, demeurant professionnellement à L-5280 Sandweiler, Z.I. Rôlach.

Lesquelles parties comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "LOCART CONSTRUCTION S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi à Sandweiler.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'activité d'entrepreneur de constructions, de voirie, de pavage, de terrassement et d'excavation de terrains, ainsi que le commerce de matériaux de construction.

Elle pourra élaborer tous projets, plans, études, calculs et expertises, et exécuter par ses propres moyens ou en collaboration avec toutes autres entreprises tous travaux de construction, de génie civil et de voirie.

En général, la société peut effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales ou industrielles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et encore accomplir toutes les opérations de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310.-) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Le premier administrateur-délégué pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le premier jeudi du mois de mai à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires.

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille onze.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille douze.

Souscription et Libération.

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) GN Participations S.A., préqualifiée, trente-quatre actions	34
2) MH Participations S.A., préqualifiée, trente-trois actions	33
3) CK Participations S.A., préqualifiée, trente-trois actions	33
TOTAL: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000.- (TRENTE-ET-UN MILLE EUROS) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.300.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1) Monsieur Rico Marochi, né le 9 janvier 1964 à Differdange, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-5280 Sandweiler, Z.I. Rôlach,

2) Monsieur Christian Koch, né le 17 janvier 1976 à Ettelbrück, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-5280 Sandweiler, Z.I. Rôlach,

3) Monsieur Günther Beining, né le 20 juillet 1971 à Trèves (Allemagne), administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-5280 Sandweiler, Z.I. Rôlach.

3) Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué: Monsieur Günther Beining, prénommé.

Conformément à l'article 10 des statuts, la société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

4) Est appelé aux fonctions de commissaire:

PREMIUM ADVISORY PARTNERS S.A., société anonyme, avec siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, RCS Luxembourg B 136449.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

6) Le siège social est fixé à L-5280 Sandweiler, Z.I. Rôlach.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. BEINING, N. ZUANG, R. MAROCHI, C. KOCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2011. Relation: LAC/2011/41001. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130425/138.

(110150614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Bâloise Fund Invest (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 80.382.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels und Gesellschaftsregister in Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17. Mai 2011.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2011130299/12.

(110150627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

C.A.R.E. Europe 1., S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.206.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle de la société en date du 13 septembre 2011
(l' «Assemblée»)*

L'Assemblée prend connaissance de la démission de Daniela Klasen-Martin en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée décide de nommer en tant que nouveau gérant B de la Société pour une période illimitée avec effet immédiat la personne suivante;

- Danielle Delnoije, directeur de sociétés, née le 14 février 1974 à Sittard, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Suite à ce changement, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant de la façon suivante:

- Nicholas Hurst Page (Gérant B);
- Martijn Sinninghe Damsté (Gérant B);
- Roy Mani (Gérant B);
- Danielle Delnoije (Gérant B);

- Alain Koch (Gérant A).

A Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011130302/26.

(110150739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

La Gaviota Investments Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.059.

Par leurs courriers adressés à la société LA GAVIOTA INVESTMENTS LIMITED S.A immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 131.059, il résulte que:

- CARDALE OVERSEAS INC., TASWELL INVESTMENTS LTD et KELWOOD INVESTMENTS LTD,
ont démissionné de leurs fonctions d'Administrateur de ladite société et ce, avec effet immédiat.

- BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.

a démissionné de sa fonction de commissaire de ladite société et ce, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Benoy Kartheiser Management S.à r.l.

Référence de publication: 2011130413/16.

(110150613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Celtic Dawn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 118.376.

EXTRAIT

Monsieur Philippe JANSSENS a présenté sa démission par lettre datée du 15 septembre 2011 avec effet immédiat en sa qualité d'administrateur et administrateur-délégué de la société CELTIC DAWN S.A.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011130310/11.

(110150642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Cyria II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 156.059.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 juin 2011 que Madame Sylvie POLLET, administrateur, a changé d'adresse de domicile au 14 B, Rue Estafflers, B-7520 Templeuve, Belgique.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011130318/11.

(110150696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Cryofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 47.068.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 260 du 1^{er} juillet 1994;

- Modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 21 février 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 284 du 21 juin 1995.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 19 septembre 2011 que la démission des deux administrateurs suivants est acceptée:

- Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. La démission de Monsieur Jean FABER en tant qu'administrateur-délégué est également acceptée.

- Mademoiselle Elisabeth ANTONA, employée privée, demeurant professionnellement à L-Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée prend note du décès de Mademoiselle Elisabeth ANTONA survenu en date du 10 décembre 2006 et de celui de Monsieur Sergio LEONE en date du 3 juin 2011.

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Didier KIRSCH de sa fonction de commissaire aux comptes.

Lors du même procès-verbal de l'assemblée générale tenue extraordinairement le 19 septembre 2011, les actionnaires décident de nommer ce qui suit:

aux postes d'administrateurs:

- Madame Cristina LEONE, Directeur général, née le 24 février 1968 I-LA SPEZIA, demeurant à I-58044 CINIGIANO (GR), Colle Marzina Loc. Pod. S. Giovanni 1.

Madame Cristina LEONE est également nommée Présidente du conseil d'administration et administrateur-délégué. Elle représentera donc individuellement la société à l'égard des tiers.

- Monsieur Alberto LEONE, Manager, né le 22 janvier 1970 à I-San Donato Milanese, demeurant à B-1150 BRUXELLES, Avenue Orban, 128.

- Madame Raffaella BELFORTI-LEONE, sans profession, née le 18 février 1948 à I-LA SPEZIA, demeurant à I-21010 CASTELVECCANA (VA), Via Europa 60.

au poste de commissaire aux comptes:

- Monsieur Dimitri BOISDET., entrepreneur, né le 18 décembre 1968, à F-Neuilly sur Seine, demeurant à CH-6648 MINUSIO TI, Via dei Colli, 3.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Egalement l'assemblée décide d'élire domicile à L-2450 Luxembourg, boulevard Roosevelt, 15.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Pour la société CRYOFIN S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2011130317/39.

(110150758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Cyria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 35.528.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 juin 2011 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Madame Joëlle MAMANE, administrateur de société, née le 14/01/1951 à Fes (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

* Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de société, née le 22/10/1966 à Fes (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

* Madame Sylvie POLLET, administrateur de société, née le 05/09/1957 à Boulogne-Billancourt (France), demeurant au 14 B, Rue Estafflers, B-7520 Templeuve, Belgique.

- A été réélue au poste de Commissaire:

* Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 67.501, et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, "Le Dôme" Espace Pétrusse - 2, Avenue Charles de Gaulle.

- Les mandats des administrateurs et du Commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011130319/22.

(110150697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

East Investments Holding Company s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.669.

—
Extrait des résolutions des associés du 20 septembre 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. Monsieur Terence Garcia demeurant professionnellement à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 20 septembre 2011.

2. Madame Bernardine Louise Maria Vos, secrétaire général adjointe, née le 16 août 1972 à Den Haag, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 20 septembre 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald
- John Russell Saunders
- Bernardine Louise Maria Vos
- Christiaan Brett Straatemeier

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Pour East Investments Holding Company S.à r.l.

Joanne Fitzgerald
Gérante

Référence de publication: 2011131060/25.

(110150690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Rossel France S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 110.067.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées lors de l'Assemblée générale, tenue extraordinairement le 10 août 2011:

1- L'Assemblée ratifie la nomination, en tant qu'administrateur de catégorie A, de M. Michel Nozière, né le 3 janvier 1949 à Roubaix, France, avec adresse au 43, rue du Trie, Hem, 59510 France, avec effet au 22 février 2011, coopté lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 8 août 2011, en remplacement de M. Yves de Chaisemartin, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011;

2- La démission de M. Alain Lam de son poste d'administrateur de catégorie A est acceptée avec effet immédiat;

3- M. Pascal Nozière, né le 9 juillet 1963 à Roubaix, France, avec adresse au 26, avenue Anatole France, Roubaix, 59100 France, a été nommé administrateur de catégorie A, avec effet immédiat. Son mandat viendra à échéance lors l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011;

4- L'Assemblée renouvelle le mandat de l'administrateur de catégorie B, M. Bernard Marchant. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011;

5- L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire Certifica Luxembourg S.à r.l., RC B 86770, avec adresse au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011130954/26.

(110150837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.
